

PROCÉDURES ET PRATIQUES DE TRAVAIL SÉCURITAIRE SUIVANT UN ORDRE DE CONFINEMENT POUR SÉCURITÉ (*HOLD AND SECURE*)

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Préambule

L'Université s'engage à protéger, dans la mesure du possible, la santé et la sécurité de sa communauté universitaire, en cas d'urgence impliquant une situation dangereuse qui se déroule à l'extérieur des locaux de l'Université, telle qu'un confinement barricadé (*lockdown*) dans les écoles avoisinantes. Les présentes procédures énoncent des mesures de prévention et de sécurité que toutes et tous sont tenus de respecter en tout temps.

Procédures à suivre

Dès que la direction de l'Université de Hearst donne un ordre de confinement pour sécurité (*hold and secure*), toute personne située à l'intérieur de l'Université doit suivre les directives suivantes :

À faire

- À moins de se trouver dans un abri qui cesse d'être sécuritaire, demeurez à l'intérieur de l'établissement jusqu'à ce que la direction de l'Université ou les autorités policières vous donnent l'ordre d'évacuer.
- Avertissez les personnes croisées en chemin.
- Fermez, verrouillez ou barricadez les portes.
- Si la porte est munie d'une fenêtre, la recouvrir avec le panneau-rideau fixé sur la porte à cet effet.
- Éteignez les lumières.
- Fermez les rideaux et éloignez-vous des fenêtres extérieures.
- N'utilisez son cellulaire que pour signaler une urgence. Plus les cellulaires sont utilisés, plus les tours des réseaux cellulaires sont sollicitées; les intervenantes et intervenants d'urgence et les personnes ayant besoin de secours immédiat dépendent de l'efficacité de ces tours.
- Restez calme et faites preuve de patience.

Campus de Hearst

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0
705 372-1781

Campus de Kapuskasing

75, rue Queen
Kapuskasing (Ontario) P5N 1H5
705 335-2626

Campus de Timmins

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8
705 267-2144

1 800 877-1781
info@uhearst.ca
uhearst.ca

À ne pas faire

- Ne réagissez pas aux alarmes, par exemple une sonnerie d'incendie, sauf si un incendie est apparent.
- Ne débarrer pas les portes pour laisser entrer quiconque.

Mesure de prévention

- Apprenez à bien connaître les lieux de l'Université de Hearst.

Accessibilité et urgences

Les mêmes directives s'appliquent si vous êtes en situation de handicap ou avez des besoins particuliers. Assurez-vous de prendre connaissance des présentes directives, puis communiquez avec le Service d'accessibilité si vous souhaitez discuter de mesures mieux adaptées à vos besoins.